



Collège Jean XXIII
Projet d'accompagnement au numérique

Année Scolaire 2023-2024

1	Cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles	3
2	Sens du projet pour le Collège	4
3	Raisons du choix du Chromebook	5
3.1	Pourquoi cet outil ?	5
3.2	Public-cible.....	7
3.3	Équipement des professeurs	7
3.4	Équipement des élèves.....	7
3.5	Utilisation pédagogique.....	8
3.6	Utilisation éducative	8
3.7	Formation et aide au numérique.....	8
4	Modalités d’achat ou de prêt.....	9
4.1	Achat immédiat	10
4.2	Achat étalé sur l’année scolaire en cours.....	10
4.3	Prêt	11
5	Mise à disposition du matériel.....	11
5.1	Réception du Chromebook.....	11
5.2	Remise du Chromebook au Collège.....	12
6	Garantie, support et réparation.....	13
6.1	Garantie	13
6.2	Support	13
6.3	Réparation	13
6.4	Perte ou vol.....	14
7	Modalités d’utilisation – ROI	15
7.1	Responsabilité	15
7.2	Limitations d’utilisation	15
7.3	Protection de la vie privée.....	16
8	Support	17

1 Cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans son plan d'action contre la fracture numérique, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place des mesures afin d'**équiper les élèves d'un matériel informatique**, et ce à moindre coût. Pour ce qui concerne le Collège, il s'agira **des élèves dès la 3e année**.

Pour ce faire, les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale de chaque élève qui décident de prendre part au système, pourront bénéficier d'une réduction forfaitaire unique de 150 € de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'achat d'un matériel informatique proposé par le pouvoir organisateur ou l'établissement scolaire dans lequel leur(s) enfant(s) est/sont inscrits.

L'objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de pouvoir, à terme, déployer le numérique dans l'ensemble de l'enseignement obligatoire.

Comment définir le matériel souhaité ?

Chaque PO ou établissement scolaire peut proposer au maximum 4 modèles d'ordinateurs et/ou tablettes. Si le choix du matériel informatique est laissé à l'appréciation du PO ou de l'établissement scolaire en fonction de sa liberté pédagogique, il reste que celui-ci doit obligatoirement respecter diverses exigences cumulatives :

- Respecter les caractéristiques techniques minimales prévues dans le cahier des charges type,
- Proposer un choix de matériels informatiques compatibles entre eux et avec le matériel déjà acquis,
- Proposer un choix de matériels informatiques comportant au moins une offre inférieure à 500 euros TVAC.
- Veiller à offrir un choix de matériels informatiques comportant un minimum de différences de coûts au sein du même établissement, ou le cas échéant au sein d'une même filière pédagogique, et en tout état de cause une différence de coûts inférieure à 50 % du prix du matériel le

moins onéreux proposé. De la sorte, le matériel informatique le plus onéreux proposé par un établissement scolaire ne pourra jamais excéder 749 euros TVAC.

L'établissement scolaire pourra choisir le nombre de types d'ordinateur qu'il entend proposer, sous forme d'achat, suivant le choix effectué par les parents. Le marché fera l'objet d'une ou plusieurs commande(s) qui sera (seront) établie(s) selon les besoins du pouvoir adjudicateur ou des parents, pendant toute la durée du marché.

2 Sens du projet pour le Collège

Le Collège Jean XXIII s'est posé la question de savoir si l'utilisation d'un support numérique améliorerait les pratiques pédagogiques de ses enseignants.

Pour ce faire, le Collège a organisé une enquête auprès de ses professeurs, affinée lors de réunions par branches.

En mars 2021, une enquête sur l'utilisation d'un outil numérique en classe montre que :

- Les professeurs utilisent de plus en plus un outil numérique avec leurs élèves ;
- +/- 75% des professeurs utilisent une forme numérisée de leurs cours et/ou des outils numériques (via projection) ;
- +/- 80% des professeurs estiment que l'utilisation d'un équipement numérique par les élèves améliorerait le travail pédagogique par rapport à l'utilisation d'un Smartphone.

Parallèlement à cette enquête, des réunions de branches ont eu lieu et montrent que certaines matières pourront être enseignées plus efficacement via de nouvelles pistes didactiques permises par l'outil numérique.

L'approche pédagogique du Collège souhaite **diversifier les outils et les modes d'apprentissages des élèves dans une perspective d'autonomisation de ceux-**

ci. Elle vise aussi au développement des approches de différenciation des apprentissages tant en faveur de la remédiation que du dépassement de soi, cher au Collège. **Loin de vouloir en faire un outil unique et systématique, le Collège veut exploiter l'utilisation du Chromebook par les élèves comme un moyen supplémentaire dans la « boîte à outils » des enseignants et des élèves en ouvrant ainsi une sensibilisation à son usage positif, averti, critique et respectueux des autres et de l'environnement.**

Le Collège se lance donc avec confiance dans le projet numérique proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3 Raisons du choix du Chromebook

3.1 Pourquoi cet outil ?

Le Collège Jean XXIII a envisagé tous les outils numériques possibles et les a analysés sous les aspects :

- Matériel : format et poids de l'appareil, taille d'écran, longévité des batteries, solidité...
- Pratique : facilité d'usage par l'élève, de gestion du matériel par le Collège et garantie de mise à jour pendant le temps de la scolarité en secondaire, au minimum.
- Pédagogique : utilisation scolaire d'un navigateur, traitement de texte, tableur... Compatibilité avec la plateforme Smartschool. Possibilité de rester maître du choix des outils numériques utilisés par chaque utilisateur.
- Financier : matériel raisonnable en termes d'investissement pour les familles, matériel unique pour éviter tant la multiplicité des modèles et les sources de comparaisons inutiles dans un cadre d'apprentissage. Recherche du meilleur rapport qualité-utilité/prix.

- Partage d'expériences : le Collège s'est informé des expériences déjà engagées par l'Institut Don Bosco et le Collège Saint-Michel.

Le choix du Collège Jean XXIII s'est porté sur un modèle unique de Chromebook avec écran tactile, sans écran convertible (type tablette) et sans stylet.

Une housse de protection y sera obligatoirement ajoutée pour diminuer les risques de dommages et forfaitiser les coûts d'une première réparation à un montant fixé à 60,50 € TVAC.

Qu'est-ce qu'un Chromebook ?

Le **Chromebook** est le nom donné par Google aux ordinateurs portables fonctionnant sous le système d'exploitation **Chrome OS**. Ces appareils sont principalement destinés à exécuter des tâches avec pour seule interface le navigateur web **Google Chrome**. La plupart des applications et de leurs données résident dans le « **cloud** » plutôt que sur l'appareil lui-même.

Les Chromebook sont généralement proposés avec un espace de stockage local bien plus petit que les laptops habituels. Leur puissance de calcul est inférieure, ce qui n'empêche pas d'en faire des appareils suffisamment performants pour la majorité des tâches quotidiennes effectuées dans le cadre pédagogique d'une école secondaire.

Les Chromebook apportent plusieurs avantages sur les ordinateurs portables habituels : interface graphique unifiée et simplifiée, facilité de gestion des applications (Play Store), sauvegarde en ligne, sécurité des données, système d'exploitation peu sujet aux virus informatiques, ...

Source : fr.wikipedia.org/wiki/Chromebook

3.2 Public-cible

Le Collège Jean XXIII équipe tous les élèves dès la 3^{ème} année.

Les élèves des années supérieures ont déjà été équipés lors des années scolaires antérieures.

3.3 Équipement des professeurs

Le Pouvoir Organisateur du Collège Jean XXIII a décidé d'équiper tous les enseignants du même matériel que celui proposé aux élèves du 2^e degré afin de leur permettre de bien connaître et maîtriser le matériel qui sera utilisé par les élèves.

3.4 Équipement des élèves

Le Chromebook destiné aux élèves est un **HP Chromebook 11 MK G9 EE** (Education Edition) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Processeur MediaTek MT8183 (2,0 Ghz)	1 lecteur microSD
4 Go de mémoire SDRAM	2 haut-parleurs HD stéréo
32 Go de stockage eMMC 5.0	1 prise jack 3.5 mm stéréo
Écran tactile anti-reflet WLED IPS de 11,6 pouces (29,46 cm)	Microphone unique intégré
Carte graphique ARM Mali-G72 MP3 (1366 x 768)	Wi-Fi Qualcomm Atheros 802.11a/b/g/n/ac
Webcam HD 720p	Bluetooth 4.2
Pavé tactile multipoints	Système d'exploitation Chrome OS™ 64 bits
1 port USB Type-C™ (DisplayPort 1.4)	Batterie Li-ion polymère 2 cellules de 47 Wh
1 port USB Type-3™	Adaptateur secteur USB Type-C™ 45 W
	Dimensions : 29,5 x 20,5 x 1,9 cm
	Poids : 1,34 kg

3.5 Utilisation pédagogique

L'élève emporte son Chromebook tous les jours au Collège en tant qu'outil pédagogique. Celui-ci ne sera pas obligatoirement utilisé ni à tous les cours, ni pendant la durée complète d'un cours. Il sera utilisé selon les besoins pédagogiques du cours : accès à la plateforme Smartschool, accès à des applications didactiques et interactives, accès à des vidéos pédagogiques, accès à des outils bureautiques (traitement de texte, tableurs, présentation, etc.), recherches de documents et d'informations, etc.

3.6 Utilisation éducative

L'utilisation scolaire d'un outil numérique présentera l'opportunité d'éduquer les élèves à une utilisation raisonnée, saine et respectueuse de celui-ci :

- Développement de l'esprit critique par rapport aux sources d'information,
- Utilisation des réseaux sociaux respectueuse des autres et des règles légales,
- Sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux et de la navigation sur le web,
- Sensibilisation aux dangers d'un temps excessif passé devant les écrans, qui plus est au détriment du temps de sommeil,
- Sensibilisation à une utilisation et à un développement éthique des outils numériques,
- Éducation au travail collaboratif.

3.7 Formation et aide au numérique

Une formation spécifique des élèves sera organisée lors de la mise à disposition du matériel à l'élève.

Des formations ciblées pour les parents sont également envisagées avec la collaboration de l'Association des Parents du Collège.

Des programmes de formations spécifiques seront également construits pour les enseignants afin de s'assurer d'un développement réel, équilibré et performant de l'outil au bénéfice des élèves.

4 Modalités d'achat ou de prêt

Le choix de l'outil numérique proposé aux élèves repose, pour une part importante, sur le souci d'offrir un prix réduit d'achat afin de permettre un équipement à moindre prix pour les familles prioritairement, mais aussi pour le Collège. **Le prix d'achat du Chromebook et de sa housse est de 306 € TVAC. Ce prix est réduit à 156 € après déduction de la cote part de 150 € payée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Le Collège propose deux formules d'achat, l'un immédiat, l'autre étalé sur la présente année. Un système de prêt est également possible, réservé aux familles pour lesquelles les deux autres formules ne sont pas envisageables sur un plan financier.

Les trois formules sont présentées en résumé dans le courrier remis en classe.

L'équipement de tous les élèves du Collège ne pourra être assuré à terme que si les familles qui peuvent se permettre d'acheter un Chromebook ne sollicitent pas le système de prêt. Les montants financiers alloués aux Collège par la FWB ne permettent pas à celui-ci d'équiper plus de 8% des élèves du Collège à terme.

A côté du choix stratégique du Collège de choisir un modèle à prix très avantageux, le Collège a également choisi d'assurer lui-même les commandes, les encaissements auprès des parents, les paiements du fournisseur, la préparation et la mise à disposition des machines aux élèves. **Ceci permet d'engendrer une économie supplémentaire aux familles d'environ 50 € à l'achat.**

4.1 Achat immédiat

Formule d'acquisition : La demande d'achat immédiat se fait selon les modalités et descriptions reprises sur le formulaire d'acquisition.

L'élève et sa famille sont définitivement propriétaires du Chromebook dès sa mise à disposition.

Utilisation : L'utilisation du Chromebook est limitée au compte scolaire entre 8h00 et 16h30 les jours d'école (13h00 le mercredi). Elle est étendue, via un compte personnel, en dehors des heures scolaires et hors des jours scolaires (selon les éphémérides annuelles du Collège).

Mise à disposition : La livraison du matériel aux élèves est prévue dans le courant du mois de septembre.

4.2 Achat étalé sur l'année scolaire en cours

Formule d'acquisition : La demande d'achat étalé se fait selon les modalités et descriptions reprises sur le formulaire d'acquisition.

L'élève et sa famille sont définitivement propriétaires du Chromebook après le 3^e paiement.

Utilisation : L'utilisation du Chromebook est limitée au compte scolaire entre 8h00 et 16h30 les jours d'école (13h00 le mercredi). Elle deviendra étendue, via un compte personnel, en dehors des heures scolaires et hors des jours scolaires (selon les éphémérides annuelles du Collège) après le dernier paiement.

Mise à disposition : La livraison du matériel aux élèves est prévue dans le courant du mois de septembre.

4.3 Prêt

Formule de prêt : Le Collège propose également un système de prêt, réservé aux familles pour lesquelles les deux autres formules ne sont pas envisageables sur un plan financier. La demande de prêt se fait selon les modalités et descriptions reprises sur le formulaire d'acquisition.

L'élève et sa famille ne sont pas propriétaires du Chromebook, qui devra être rendu avec son alimentation et sa housse le jour de la remise des bulletins de juin ou lors du départ anticipé de l'élève du Collège.

Utilisation : Dans ce système, l'utilisation du Chromebook est toujours limitée au compte scolaire pendant tous les jours de l'année scolaire et celui-ci doit être remis au Collège le jour de la remise des bulletins de fin d'année scolaire. Seule l'utilisation pédagogique du Chromebook est possible.

Mise à disposition : La livraison du matériel aux élèves est prévue dans le courant du mois de septembre.

5 Mise à disposition du matériel

5.1 Réception du Chromebook

Le jour de la mise à disposition et de la formation, l'élève reçoit son Chromebook (chargé et étiqueté), l'alimentation ainsi qu'une housse de protection, contre accusé de réception. **Les parents signent un 2^e document identique et le retournent au Collège le 1^{er} jour scolaire qui suit la réception du matériel.**

L'élève signale à ce moment-là toute anomalie rencontrée sur son Chromebook.

Au terme de la formation, l'élève se sera authentifié une première fois avec son compte scolaire.

5.2 Remise du Chromebook au Collège

Lors d'un prêt ou d'une location – achat, suspendus avant terme parce que l'élève quitte le Collège, **le Chromebook, son alimentation et sa housse devront être rendus :**

- Le dernier jour de présence de l'élève au Collège lors d'un départ en cours d'année scolaire,
- Le jour de la remise du bulletin de fin d'année lors d'un départ entre deux années scolaires. Si le départ se décide au cours du congé d'été, le Chromebook sera remis au Collège pendant les journées prévues pour la présentation des travaux de vacances ou à tout autre jour convenu de commun accord.

Après réception et réalisation de l'état de lieu de retour, le Collège déduira de la caution les éventuels montants dus à l'école pour la remise en état du Chromebook et versera l'éventuel solde au bénéfice de l'élève et ses parents par virement bancaire.

Le Collège facturera les montants dus en cas de dépassement de la caution pour les frais de réparation ou en cas de non-retour de l'appareil.

Tout défaut de paiement ou de non-retour du matériel se traduira par un blocage du Chromebook qui sera dès lors inutilisable. Le Collège se réserve le droit de récupérer les montants dus par toutes voies judiciaires qu'il jugerait utile d'activer.

6 Garantie, support et réparation

6.1 Garantie

La garantie du constructeur est de 3 ans.

Les mises à jour du système d'exploitation (ChromeOS) sont garanties durant 5 années à partir de la date d'achat.

Les mises à jour de sécurité sont garanties durant 6 années à partir de la date d'achat.

6.2 Support

L'élève qui se pose des questions relatives au mode de fonctionnement du Chromebook, de Chrome OS ou d'une éventuelle application, contactera le service de support via Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be.

De même, l'élève qui rencontre un dysfonctionnement (défaut, panne, bris, ...) concernant son Chromebook contactera le service de support via Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be afin de rapidement prendre rendez-vous.

6.3 Réparation

Un montant de 60,50 € est requis pour toute demande de réparation. Dès réception du paiement, l'élève reçoit un Chromebook en prêt le temps de l'intervention.

Si la panne rentre dans les critères de la garantie, l'élève récupère son Chromebook ainsi que ses 60,50 €.

Si la panne ne rentre pas dans les critères de la garantie et qu'il s'agit d'une première intervention, l'élève récupère son Chromebook mais ne recouvre pas ses 60,50 €.

Si la panne ne rentre pas dans les critères de la garantie et qu'il s'agit d'une seconde intervention (ou plus), l'élève et ses parents seront avertis du montant de la réparation (devis).

- En cas d'accord, l'élève récupère son Chromebook après s'être acquitté de l'éventuel supplément aux 60,50 € déjà versés.
- En cas de refus, l'élève ne récupère pas son Chromebook mais recouvre ses 60,50 € déjà versés. L'élève et ses parents s'engagent à renouveler l'appareil suivant les modalités reprises au point 4.

6.4 Perte ou vol

En cas de perte ou de vol, la plateforme de gestion gérée par le Collège permet de bloquer le Chromebook à distance. Il est alors inutilisable et un message demandant son retour au Collège apparaît à l'écran. **L'élève doit donc dans les deux cas avertir au plus vite le service de support du Collège via Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be.**

Dans la situation où le Chromebook ne serait pas ramené au Collège dans les deux semaines suivant la déclaration de perte ou de vol, l'élève et ses parents seront tenus de payer les sommes restantes dues lors d'un achat étalé.

En cas d'indisponibilité du Chromebook (défaut, panne, dommage accidentel, perte ou vol), le Collège mettra temporairement un autre appareil à disposition de l'élève via la formule de prêt, dans la mesure du stock disponible au sein du Collège.

7 Modalités d'utilisation – ROI

7.1 Responsabilité

L'élève étant responsable de son Chromebook, il le transporte dans sa housse.

Le Chromebook ne peut être entreposé au Collège en dehors des heures d'ouverture scolaire (cf. R.O.I. points 6.1.8 et 6.1.9).

L'élève s'assure que la batterie du Chromebook soit suffisamment chargée pour être fonctionnelle jusqu'au terme de la journée. Aucune possibilité de recharge sur le secteur ne sera accordée durant la journée. La batterie est prévue pour pouvoir assurer une journée de travail dans les conditions scolaires (usage non continu du Chromebook). Seule l'alternative d'une batterie extérieure (PowerBank) à charge de l'élève sera éventuellement tolérée par le titulaire du cours.

7.2 Limitations d'utilisation

Pour s'authentifier sur son Chromebook, tout élève dispose d'un compte scolaire (@jean23.net). Hors formule de prêt, l'élève peut également s'authentifier avec un compte privé (compte Google) dès que l'appareil est entièrement payé.

Durant les heures d'ouverture du Collège (8h00 à 16h30, 13h00 le mercredi), l'élève ne peut utiliser que son seul compte scolaire. Le compte privé, lorsqu'il est autorisé, est momentanément bloqué.

Le compte scolaire limite l'utilisation du Chromebook aux seules applications prédéfinies par le Collège et filtre l'accès à l'Internet suivant des règles également déterminées par l'établissement.

Le Collège ne place aucune règle relative aux comptes privés. Les parents soucieux de cerner l'utilisation du Chromebook par leur enfant peuvent s'informer auprès de l'Association des Parents qui leur donnera une série de conseils.

Sur la base d'une motivation écrite des parents auprès d'un membre de la direction, le Collège peut limiter l'utilisation du Chromebook au seul compte scolaire.

<https://www.yapaka.be/page/campagne-ecrans-apres-12-ans>

<https://support.google.com/a/answer/10651918>

Lors de l'utilisation de leur Chromebook au sein du Collège, les élèves veillent à respecter les points 6.1.4, 6.1.8, 6.1.9, 6.1.12 et 6.1.17 du R.O.I.

7.3 Protection de la vie privée

Le compte « Google Workspace for Education » du Collège permet aux élèves d'accéder à certains services de Google, appelés Services supplémentaires, qui peuvent donner lieu à de la publicité cependant non ciblée (le choix des publicités ne dépend pas des utilisateurs). **La plupart de ces services seront désactivés par le Collège, seuls ceux indispensables aux apprentissages seront maintenus.** Nous privilégierons l'accès à la plateforme Smartschool avec laquelle le Collège travaille déjà depuis plusieurs années.

Lors de la création d'un compte pour l'élève, les seules informations personnelles à l'élève accessibles à Google seront le nom et prénom, son identifiant et son mot de passe. Un compte « Google Workspace for Education » diffère d'un compte Google (Gmail) classique. En effet, toute personne inscrite via un compte Google Workspace for Education est couverte, en sus de la législation relative à la protection des données personnelles (RGPD), par les lois européennes et américaines sur la protection de la vie privée des mineurs (même si la personne inscrite est majeure). Tous les détails concernant le traitement des données personnelles par Google dans le cadre de « Google Workspace for Education » sont accessibles via l'adresse suivante :

https://gsuite.google.com/terms/education_privacy.html

Les élèves doivent respecter les données personnelles des autres élèves, des équipes éducatives du Collège et de toute autre personne.

De ce fait, les élèves s'interdisent strictement de :

- Divulguer leurs identifiants et mots de passe liés à l'accès à leur Chromebook et à leur compte personnel Smartschool,
- Utiliser les comptes, identifiants et mots de passe d'une autre personne

8 Support

Pour toutes questions relatives à l'acquisition, l'utilisation et la gestion d'un Chromebook, nous vous invitons à les poser via l'adresse « support Chromebook » accessible à tout élève et parent sur Smartschool ou via l'adresse chromebook@jean23.be.

Collège Jean XXIII asbl
Enseignement secondaire
Boulevard de la Woluwe 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre